



Courrier reçu le :

31 JAN. 2024

DINAN AGGLOMERATION

Monsieur le Président
Dinan Agglomération
8 Boulevard Simone Veil
CS 56357
22106 DINAN Cedex

Yvignac-la-Tour, le 26 janvier 2024

Objet : Retour consultation PPA Yvignac-la-Tour

Monsieur le Président,

Par ce courrier, j'ai l'honneur de vous faire part de deux demandes reçues de pétitionnaires pour le changement d'affectation de bâtiments non « étoilés » dans le règlement graphique du PLUiH :

- Changement d'affectation d'une dépendance situé sur les parcelles B 1011 et B 1012 au lieu-dit « Le Bas Lannouée ».
- Changement d'affectation d'un ancien corps de ferme situé au lieu-dit « La Griponnière » sur les parcelles C 1924, 1927, 2052 et 2058.

Ces biens présentant un caractère patrimonial certain et d'une superficie de plus de 60 m² semblent éligibles à un changement de destination.

Ces demandes ont donc été présentées en Conseil Municipal qui, suivant les délibérations jointes à ce courrier, m'a autorisé à solliciter auprès de vos services le changement d'affectation des bâtiments décrits ci-dessus afin qu'ils puissent être identifiés comme bâtiments d'habitation et ainsi être rénovés.

Je vous prie de trouver en annexes à ce courrier des photos des bâtiments en question ainsi que l'étoilage proposé pour ces derniers.

Je me tiens à votre disposition pour tout besoin complémentaire nécessaire à l'instruction de ces demandes.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,
Jean-Luc BOISSEL



République Française
Département des Côtes d'Armor

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'YVIGNAC-LA-TOUR

Séance du 14 décembre 2023

L'an deux-mille-vingt-trois et le quatorze décembre à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Jean-Luc BOISSEL, Maire, dans le lieu habituel de ses séances.

Date de la convocation : 6 décembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents : 9 Absents : 6 Pouvoir : 1

Présents : Jean-Luc BOISSEL, Christine LAFFICHER LE FLOHIC, Jean-Luc HAGUET, Alain LESLÉ, Annie DOUARD, Jean-Luc FAIERIER, Régine POILVÉ, Sandie LEBIGUE, Anthony DESCHAMPS,

Absents : Claudine LUCAS (pouvoir à Alain LESLÉ), Alain LHERBETTE, Béatrice POISSONNIER, Jacques CARNET, Marine DESPRAT, Florian RESLOU

Secrétaire de séance : Alain LESLÉ

14/12/2023-04	DEMANDE DE CHANGEMENT D'AFFECTATION D'UN BÂTIMENT AU LIEU-DIT LA GRIPPONNIERE 2.1- Documents d'urbanisme
---------------	--

Le PLUiH prévoit que seuls les bâtiments anciennement dédiés à l'habitat puissent faire l'objet d'une rénovation.

Cependant, le PLUiH permet que certains bâtiments anciennement à usage agricole, identifiés comme présentant un caractère patrimonial et d'une superficie de plus de 60 m² peuvent faire l'objet d'un changement de destination.

Néanmoins, certains de ces biens n'ont pas été identifiés au moment de la rédaction du PLUiH alors qu'ils pourraient être rénovés pour de l'habitat.

C'est le cas d'un bâtiment situé au lieu-dit La Gripponnière, sur les parcelles C 1924, 1927, 2052 et 2058.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter auprès de Dinan Agglomération, le changement d'affectation du bâtiment situé au lieu-dit « La Gripponnière », sur les parcelles C 1924, 1927, 2052 et 2058 afin qu'elle soit considérée comme maison d'habitation et puisse faire l'objet d'une rénovation.

Ainsi délibéré en séance le jour, mois et an que dessus
Pour expédition conforme,
Le Maire,
Jean-Luc BOISSEL



Le secrétaire de séance,
Alain LESLÉ

Délibération transmise en Préfecture
et affichée le 18/12/2023
Le Maire,
Jean-Luc BOISSEL





